

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juin 2024

.....

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 19 juin 2024.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE, M. ODUNCU et Mme BERNARD.

Étaient absents et excusés : M. GERLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA, Mme PICOT et M. LÉGLANTIER. Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme LEMAIRE, M. LOUIS et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme GUERITTE, Mme CABARTIER et M. ADNOT.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subvention municipale exceptionnelle au Centre d'Études du Pays Sézannais

SV/N° 2024 - 06 – 05

M. Jean Agrapart, Adjoint au Maire, expose que depuis 25 ans, le Centre d'Études du Pays Sézannais (CEPS) s'est donné pour mission principale la mise en valeur de toutes les richesses (humaines, patrimoniales, artistiques, artisanales, industrielles, etc) de notre territoire dont il se fait notamment l'écho dans la revue « Du Pays Sézannais ».

Le prochain numéro (n°29) sera consacré au Monument national de la Victoire de la Marne érigé à Mondement, lieu stratégique choisi par Joffre pour riposter et mettre un terme à l'invasion ennemie en septembre 1914 dont on célébrera les 110 ans cette année. Le montant estimé pour la réalisation de 300 exemplaires de cette brochure (création visuelle, graphisme, maquette et impression) s'élève à 3 700 € TTC.

En parallèle, les responsables du CEPS se sont aussi attelés au numéro suivant qui sera consacré à l'histoire des Jeux Olympiques et aux personnalités régionales et même sézannaises (Nadine Fricot, Anne Gobillard,...) qui y ont participé. La conception et l'impression de ce n°30 sont évaluées à 2 230 € TTC.

Pour mener à bien ces projets d'intérêts tant culturel que touristique et historique, le CEPS sollicite de la Ville une subvention exceptionnelle dont il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le montant (il est à noter que ces parutions ne pourront plus bénéficier du soutien Leader, contrairement aux années passées, compte tenu des axes retenus dans la nouvelle programmation).

En exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 5
Pour : 22
Contre :
Abstentions :

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – décide d'octroyer au CEPS une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK